

RAPPORT CONJOINT.-

La Mission Ugandaise de commerce et de bonne volonté d'une part, et la délégation rwandaise d'autre part, après avoir discuté des problèmes concernant le commerce et le transport.

I.- se sont mises d'accord sur les points suivants:

1° Promotion du commerce.

- Vaccins

L'Uganda admet la possibilité d'importer les vaccins du Rwanda, spécialement le serum antivénimeux pour autant que les prix soient compétitifs et les produits soient conformes aux normes internationales.

- Radio et appareils électroniques et cigares

La délégation ugandaise prend note du désir du Rwanda d'exporter des postes de radios et d'autres appareils électroniques en Uganda et pense qu'il existe certaines possibilités dans ce domaine.

La délégation rwandaise prend acte du fait qu'il est difficile pour le Gouvernement Ugandais de modifier les droits de douane existants dans les circonstances actuelles.

Les mêmes observations sont faites à propos des cigares.

- Insecticides.

Les deux délégations croient que le Rwanda sera capable d'exporter les insecticides en Uganda dans des conditions compétitives.

2° Le Commerce frontalier.

Les deux délégations se sont mises d'accord pour la signature du projet d'accord de 1964.

En ce qui concerne le commerce frontalier elles croient que la question devrait être rediscuté ultérieurement en vue de signer un protocole à l'accord douanier.

2° Association du Rwanda à la Communauté d'Afrique de l'Est.

- En ce qui concerne le principe même de l'association du Rwanda à la Communauté d'Afrique de l'Est, l'Uganda n'a aucune objection, mais la question des négociations relève des trois Etats partenaires.
- Les deux délégations sont conscientes de l'importance du développement d'un pôle industriel utilisant le gaz méthane du lac Kivu pour les pays voisins. Elles souhaitent étudier les possibilités de ce projet et les domaines de coopération.

4° Transport.

- Les deux délégations ont traité de la question du transport entre les deux pays; elles ont regretté l'absence de liaisons régulières et le handicap que cela impose aux exportateurs entre le Rwanda et l'Uganda.
- Les deux délégations souhaitent renforcer le trafic de transit de l'Uganda vers la Zambie via le Rwanda lorsque les routes auront été améliorées.

II.- recommandent.

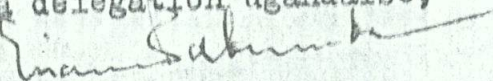
- 1.- que le Rwanda diversifie si possible la production de ces vaccins et intensifient notamment la fabrication des vaccins antivénimeux.
- 2.- que le laboratoire de Butare prenne contact avec les importateurs ugandais de vaccins.
- 3.- que l'Uganda étudie avec les autres autorités douanières de la communauté est-africaine la possibilité d'introduire une sous-position douanière dans le tarif est-africain pour les cigares de faible valeur et prévoyant pour eux des droits plus bas.
- 4.- Qu'il y ait de fréquents échanges de vue entre les autorités responsables au sujet du projet du lac Kivu.

.../...

5.- que les deux pays envisagent l'établissement
d'une ligne régulière routière pour le transport
de marchandises entre Kigali et Kampala à tarifs
fixes afin de favoriser les petits exportateurs.

Fait à Kigali, le 8 mai 1969.-

Pour la délégation ougandaise,


Dr. E. BABUMBA.-

Pour la délégation rwandaise,

Th. BAGARAGAZA.-
